

ARRETE N° 42/2016

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation du marché de Noël par l'Office de la Culture et des Loisirs de la commune le samedi 10 décembre 2016,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A l'occasion du marché de Noël, toute circulation routière sera interdite :

- **rue du Capitaine Marlin** depuis son intersection avec la rue de la Meuse jusqu'à l'angle de l'immeuble portant le n° 8 du **vendredi 9 décembre 2016 à 9 h au lundi 12 décembre 2016 à 12 h**

- **devant la mairie** (entre la rue du Capitaine Marlin et l'impasse de la Petite Meuse) du **vendredi 9 décembre 2016 à 9 h au lundi 12 décembre 2015 à 12 h.**

ARTICLE 2 : L'accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Les organisateurs.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 22 novembre 2016.

Le Maire,


Jean-Claude DUMONT.

